

Ville de Malakoff

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : **17 septembre 2024**

Objet : Tarification des sorties et activités du pôle seniors à compter du 1er janvier 2025

Nombre de membres composant le conseil : 17		N° 2024_50
En exercice:	17	Arrivée en Préfecture le :
Présents:	11	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat):	0	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat):	6	

L'an deux mille vingt quatre, le dix sept septembre à 18 heures 00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. BA Saliou.

Etaient présents :

Mme Fatiha ALAUDAT - M. René ASSIBAT - M. Saliou BA - M. Habib BEJAOUI -
Mme Annick BELLESSORT - Mme Jocelyne BOYAVAL - M. Roland NAGEOTTE -
M. Gilbert NEXON - Mme Carole SOURIGUES - Mme Monique ZANATTA -
M. Martin VERNANT

Etaient excusés :

M. Michel AOUAD - Mme Jacqueline BELHOMME - Mme Eva DIAW - Mme Sylvie LEBRET
- Mme Julie MURET - Mme Charlotte RAULT

Secrétaire de séance : M. VERNANT en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 17 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 18/09/2024
Reçu en préfecture le 18/09/2024
Publié le
ID : 092-269200432-20240918-2024_50-DE



Registre des délibérations
Délibération n° 2024_50

Service : Séniors / Domaine : 8.2.6

Objet : Tarification des sorties et activités du pôle séniors à compter du 1er janvier 2025

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Malakoff,

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu la décision n° 2018-03 du conseil d'administration du CCAS du 5 juillet 2018, relative à la création d'une régie de recettes pour le fonctionnement des activités du pôle Seniors,

Vu la délibération du conseil d'administration du CCAS n° 2023-69 du 21 décembre 2023, portant création d'un règlement intérieur des activités du pôle seniors,

Vu le budget de l'établissement,

Considérant que les sorties proposées aux seniors de la ville doivent être financièrement accessibles,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE le montant de participation des retraités aux sorties proposées par le pôle seniors à compter du 1^{er} janvier 2025, de la manière suivante :

Sorties (visite musée)	au minimum 7.60 €
---------------------------	-------------------

Sorties avec conférencier	au minimum 8.20 €
Sorties exceptionnelles (avec repas, repas théâtre, spectacle, bowling)	au minimum 8.20 €
Après-midi dansants	-7.60 € pour les malakoffiots -13.25 € pour les extérieurs
Conférences	6,20 €
Loto géant	5.80 €
Rando - marche	3,60 €
Activités exceptionnelles (karaoké, visite de musée s'inscrivant dans le relai du champ social, marché de Noël...)	3.00 €
Ateliers (manuelles, créatifs, jeux...)	Gratuit

Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Publié le

ID : 092-269200432-20240918-2024_50-DE

S²LOW

Article 2 : DIT QUE les conditions d'un éventuel remboursement en cas d'annulation d'une sortie sont prévues au règlement intérieur des activités du pôle Seniors.

Article 3 : DIT QUE les recettes seront imputées au budget principal du CCAS de l'exercice concerné, sous la nature 70688 " prestations de services ".

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 11 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Jacqueline BELHOMME
Présidente du CCAS

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.